

# PLU DE MÉCLEUVES

PLAN LOCAL D'URBANISME

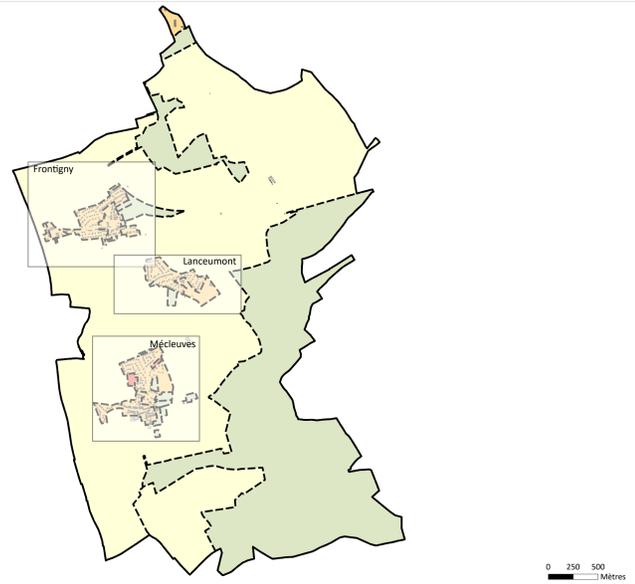
RÈGLEMENT

02/ Règlement graphique  
1/2000"

Édition du document :	Date de référence :	Procédure en cours :
10/ 01 / 2020	Approbation du PLU DCM 17 / 02 / 2020	
<small>Matériau échantillonné depuis le 01/01/2020</small>		
		
<small>Harmony Park, 11 db Solidarité, BP 20025, 57 071 Metz Cedex 3 T +33 (0)3 87 00 00 00 www.metzmetropole.fr</small>		

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.F.P. 2018

**AGURAM** Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle  
10 rue de la République - 57000 Metz - France



0 250 500  
Mètres

### Légende

-  Limite communale
-  Limite de zone
-  Zone urbaine (U)
-  Zone à urbaniser (AU)
-  Zone agricole (A)
-  Zone naturelle (N)
-  Emplacement réservé (L151-4 et R151-48)
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6 et L151-7)
-  Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - jardins et vergers (L151-19 et R151-41)
-  Éléments de continuité écologique et trame bleue (L151-23 et R151-43)
-  Éléments de continuité écologique et trame verte - forestière (L151-23 et R151-43)
-  Chemins à créer, modifier ou conserver (L151-38 et R151-48)
-  Patrimoine bâti à protéger (L151-19 et R151-41)
-  Patrimoine végétal à protéger (L151-19 et R151-41)

